

LE PIMMS RESTE DISPONIBLE :

Par téléphone, SMS et WhatsApp

du lundi au vendredi

de 9h30 à 13h00 et de 14h à 17h30

au **07 68 17 39 14**

Et par mail : yvelines@pimms.org

ET AUSSI LA PLATEFORME **SOLIDARITE NUMERIQUE:**

le Centre d'aide pour les démarches en ligne essentielles



Solidarité numérique

01 70 772 372 (appel non surtaxé)

<https://solidarite-numerique.fr>

EGALEMENT AVEC LE RESEAU **MURIAUTINS SOLIDAIRES :**

Vous avez besoin d'un service ?
Appeler le N°Vert de la ville
0 8000 78130

Qui peut nous aider pour les devoirs de notre enfant ?

Voulez-vous que j'aide promener votre chien ?

Pouvez-vous aller à la pharmacie pour moi ?

Qui va aider la voisine pour faire ses courses ?

Le réseau
MURIAUTINS SOLIDAIRES
est là pour vous !

Ville des Mureaux
www.lesmureaux.fr

Les Mureaux
Notre ville a du talent



SERONT AUTOMATIQUEMENT MAINTENUS:

- ✓ le Revenu de Solidarité Active (**RSA**);
 - ✓ l'Allocation Adulte Handicapés (**AAH**);
 - ✓ l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (**AEEH**);
 - ✓ l'ensemble des aides sociales versées sous condition de ressources, **dont les aides au logement**;
- ➔ Les droits à l'AAH et à l'AEEH arrivant à échéance seront **automatiquement prorogés de six mois**.
- ➔ Pour certaines demandes, des **rendez-vous téléphoniques** sont possibles et à prendre sur www.caf.fr;

La Caf peut être amenée à vous contacter directement pour vous aider dans vos démarches.



0810 25 78 10



CAF.FR



PROLONGATION DES DROITS :

- ✓ à la Complémentaire Santé Solidaire (**CSS**) et de l'aide au paiement d'une assurance complémentaire de santé dont le bénéfice expirera au cours des prochains mois **jusqu'au 1er juillet 2020**.
- ✓ à l'Aide Médical d'Etat (**AME**) pour une durée **de 3 mois** pour les droits arrivant à échéance entre le 12 mars et le 31 juillet 2020, automatiquement, à compter de leur date d'échéance.

CONTINUITE DE SERVICES :

- ✓ **Maintien du versement des prestations** (indemnités journalières, rentes ou pensions d'invalidité...)
- ✓ **Pour toute demande ou démarche**, connectez vous à votre compte **ameli.fr** (site ou applications smartphone et tablette).

Réserver vos demandes par e-mail aux questions et démarches personnelles les plus urgentes



0811 70 36 46



AMELI.FR



VERSEMENT DES ALLOCATIONS:

les usagers ne peuvent en aucun cas être pénalisés par les difficultés ou les aléas rencontrés du fait de la crise sanitaire en cours.

- ✓ **Les droits à allocation chômage sont maintenus** par Pôle emploi durant toute la période de confinement.
- ✓ **Allongement exceptionnel de l'indemnisation pour les demandeurs d'emploi en fin de droit** entre le 1er mars et la date de fin de la période de crise sanitaire (ARE, ASS, APS, AFD et CSP).
- ✓ Aucune démarche particulière à réaliser pour bénéficier de l'allongement, il se fera automatiquement **après l'actualisation à partir du 28 mars**. Ces jours d'indemnisation supplémentaires ne seront pas retirés de vos futurs droits éventuels.
- ✓ **Contact exclusivement par téléphone, mail et espace personnel.**

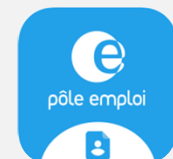
*Même pendant le confinement, il faut continuer de vous **actualiser***



39 49



POLE-EMPLOI.FR





UNE CONTINUITÉ DE SERVICE DANS TOUS LES DOMAINES D'ACTIVITÉ :

- ✓ **Garantie du paiement des retraites en France et à l'étranger.**
- ✓ **Le traitement des dossiers en cours se poursuivent.** Inutile de contacter les services pour connaître l'avancement du dossier, les appels téléphoniques sont réservés aux seules situations urgentes (fragilité ou isolement, rupture de ressources, problème dans la gestion du dossier). Les conseillers contacteront les assurés si nécessaire.
- ✓ **Services en ligne** pour une meilleure gestion des dossiers durant cette période.
- ✓ **Allègement des démarches** pour les demandes de **retraite personnelles** ou de **réversion**. Elles seront instruites même en cas de pièces non essentielles manquantes.
- ✓ **Arrêt des rendez-vous**, les conseillers vous contacterons afin de trouver une solution.
- ✓ **Envois postaux à éviter au maximum**, privilégier le dépôt sur votre espace personnel.

Important : les assurés, résidant à l'étranger et ayant reçu une demande de certificat de vie entre décembre et mars, bénéficient de **2 mois supplémentaires pour le renvoyer.**



39 60



LASSURANCERETRAITE.FR



santé
famille
retraite
services

DES SERVICES ADAPTÉS :

- ✓ **Mesures exceptionnelles pour les bénéficiaires du RSA, prime d'activité et AAH.** La MSA a arrêté au 20 mars le service en ligne de déclaration de ressources pour assurer les paiements des mois d'avril, mai et juin. **Si vous n'avez pas fait votre déclaration, votre droit est provisoirement maintenu.** Envoyez votre déclaration trimestrielle via votre espace en ligne, rubrique "Contact et échanges".
- ✓ **Décalage de l'évolution des allocations logement.** Le Gouvernement a décidé de décaler la mise en œuvre de l'évolution des allocations logement prévue en avril à une date ultérieure. Votre aide au logement continue d'être versée dans les conditions habituelles.
- ✓ **Nouveau service en ligne pour les personnes à risque face au COVID-19.** Vous êtes atteint d'une maladie chronique ou présentant un risque de santé élevé, la MSA déploie un service en ligne qui vous permet de demander un arrêt de travail sans passer par votre employeur ou votre médecin traitant.



MSA.FR



09 69 39 91 94 (Assistance Internet)



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

AGENCE NATIONALE
DES TITRES SÉCURISÉS

TITRES DE SEJOUR :

- ✓ **Dispense de renouvellement sur cette période de crise.** Prorogation exceptionnelle de la durée de validité des titres expirant à **à partir du 16 mars pour une durée de 3 mois.** Sont concernés :
 - visa de long séjour,
 - titre de séjour,
 - autorisations provisoires,
 - récépissé de demande de titre de séjour,
 - attestations de demande d'asile

PARTICULIERS, NE VOUS DEPLACEZ PAS.

- ✓ Vous pouvez effectuer l'essentiel de vos démarches et poser toutes vos questions **dans votre espace particulier :**

<https://cfspart.impots.gouv.fr/>

Pour tous contact, vous devez utiliser :

- ✓ la **messagerie sécurisée** de votre espace particulier ou le **courriel ;**
- ✓ le téléphone **0809 401 401** (appel non surtaxé).

CONTINUE DE SERVICE :

- ✓ **Les services instructeurs assurent toujours le traitement des demandes** en ligne. Les délais peuvent être allongés.
- ✓ **La production et l'expédition** des cartes grises et permis de conduire **sont toujours assurées.**
- ✓ Pour les titres d'identité et de voyage, les notifications SMS et mail sont suspendus. Elles reprendront à la levée des mesures de confinement.



[YVELINES.GOUV.FR](https://www.yvelines.gouv.fr)



[IMPOTS.GOUV.FR](https://www.impots.gouv.fr)



0809 401 401



[ANTS.GOUV.FR](https://www.ants.gouv.fr)